



**DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00**

Commune d'Estavayer

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M. Nicolas Giacomotti**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse. Il n'y a pas de public.

A la suite de la démission de M. Viva Borko du Parti socialiste, **M. Nicolas Giacomotti**, président, informe que M<sup>me</sup> Andréa Bersier a été proclamée élue et a accepté son élection. M<sup>me</sup> Bersier a été assermentée le 30 octobre 2023 et peut donc légalement siéger dès ce soir. Il lui souhaite dès lors la cordiale bienvenue au sein du Législatif. Applaudissements. **M. Giacomotti** précise qu'il a été décidé, jusqu'à la fin de la législature, que le déménagement d'un membre du Conseil général et des viennent-ensuite à l'intérieur de la Commune ne met pas en question l'élection du membre dans le parti ou le cercle électoral auquel il était affilié au moment de l'élection.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

**SCRUTATEURS**

M<sup>me</sup> et MM. Ariane Baudois Plancherel, Steve Pillonel et Martin Veluzat.

**CONSEIL GENERAL**

Excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Carlo Bonferroni, Jérôme Carrard, Bruno Marmy, Pierre Ménétrey, Alexandre Rey, Gwennaëlle Riedweg, Muriel Terrapon Lopez et Magali Vésy.

Absent : M. François Julmy

51 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 26 voix.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le quorum étant atteint, **M. Nicolas Giacomotti**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

**CONSEIL COMMUNAL**

M. Joseph Borcard est excusé.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023.
2. Communications du Conseil communal.
3. Octroi d'un crédit de CHF 542'000.00 TTC pour les équipements des parcelles dans le secteur « Gare-Casino » - message n° 61.
4. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 310'000.00 TTC pour le renouvellement des serveurs informatiques, la migration Oracle 12 s/Oracle 19, la mise à jour des programmes, l'interface de réservations pour les salles de réunions et l'achat de matériel informatique – message n° 62.
5. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 14 septembre 2023 est approuvé par 50 oui et 1 abstention.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, remercie M<sup>me</sup> Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

**2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. Nicolas Giacomotti**, président, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les conseillers généraux pourront prendre la parole pendant les « divers ». Il donne la parole au Conseil communal.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Eric Chassot**, syndic, prend la parole en préambule et relève que, suite aux différentes interventions faites lors des derniers conseils généraux, le Conseil communal a décidé de donner plus d'informations sur les affaires communales ou les projets en cours de travail dans les différents services, ceci dans un objectif de transparence et de collaboration constructive. C'est pourquoi ce soir, le Conseil communal a l'avantage de partager dix communications. Certaines sont un préambule à un message à venir, d'autres concernent des événements et/ou situations qui peuvent avoir un impact sur la Commune et la population. Afin d'aider à la convivialité des échanges, le Conseil communal a également décidé de terminer les rencontres du Législatif par un apéritif servi sur place. Il espère que ceci réponde aux attentes des membres du Conseil général et reste à l'écoute de leurs commentaires. M. Chassot donne la parole à M<sup>me</sup> Carole Raetzo pour la première communication.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo, conseillère communale, communique :**

**Remplacement et refixation des câbles et ancrages pour la suspension des décorations qui sont défectueuses en vieille-ville**

Le Conseil communal a autorisé le Service des eaux et du domaine public à faire vérifier la fiabilité des câbles et ancrages servant aux suspensions des décorations et des illuminations en ville. En effet, une décoration de Noël a chuté en 2022 à la rue du Camus, sans faire de blessé et ces installations commencent à prendre de l'âge.

Une entreprise spécialisée a effectué les tests sur tous les ancrages et il est apparu qu'un grand nombre des fixations (57/76 ancrages) ne permettait pas de répondre à la sécurité.

Ces opérations de contrôle, hors budget, ont coûté la somme de CHF 31'103.75 TTC. Les résultats de ces tests ont montré l'utilité de leur réalisation et expliquent l'absence de décorations à l'heure actuelle.

La refixation des ancrages y compris la réalisation des tests sur ces nouveaux ancrages et le changement des câbles nécessaires sont devisés à CHF 63'000.00 TTC. Le Conseil communal a considéré cette dépense nécessaire et urgente, afin d'illuminer la période de Noël, importante pour l'économie locale et l'itinéraire des crèches qui accueille cette année « La crèche aux 5 sens » connue sur le territoire national.

Le Conseil communal, après consultation de la Commission financière, a pris la décision de faire exécuter ces travaux afin de pouvoir y disposer les décorations de Noël.

**M. Eric Rey, vice-syndic, communique :**

**Inauguration du bus urbain**

La mise en place d'un bus urbain a pour objectif de fournir à la population un service de transport public en cohérence avec la stratégie du Canton.

Nous avons donc le plaisir de vous informer du lancement de la ligne 501 qui sera opérationnelle dès le 11 décembre 2023.

Comme précisé dans le message n°37 présenté et approuvé en Conseil général au mois de novembre 2022, cette ligne de bus urbain sera opérationnelle en saison hivernale du lundi au vendredi de 06h30 à 20h00, de l'arrêt Grandcour à celui du Port, soit 11 arrêts.

Pour la période estivale, cette ligne sera opérationnelle tous les jours, du lundi au vendredi de 06h30 à 20h00 et les samedis et dimanches de 09h00 à 20h00, de l'arrêt Grandcour à l'arrêt de la Plage communale, soit 12 arrêts. Les horaires de la ligne 501 sont coordonnés avec les horaires des trains CFF.

Une inauguration officielle avec des représentants du Canton, de la Commune et de CarPostal est prévue le 7 décembre 2023, à laquelle vous êtes cordialement invités.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo, conseillère communale, communique :**

**Pisciculture - Collaboration « Etat - Commune »**

Le Service des bâtiments et le Service des forêts et de la nature de l'Etat de Fribourg travaillent au projet de remise en fonction de la pisciculture.

Ce projet va passer par une modification de l'infrastructure en place et nécessite par ailleurs une alimentation en eau de qualité.

L'Etat de Fribourg s'est adressé à la Commune afin de solliciter sa collaboration en vue de l'utilisation des infrastructures de production d'eau potable (conduite de prise d'eau au lac) afin d'alimenter la pisciculture en eau non traitée du lac.

Dans ce cadre, le Service des eaux et du domaine public collabore activement avec les Services de l'Etat précités, en particulier afin de coordonner les travaux de prise d'eau de la pisciculture avec les travaux de curage des conduites lacustres en lien avec les moules invasives. Les premiers échanges montrent des intérêts pour les deux parties et de possibles synergies dans l'exécution des travaux.

En cas de conclusion effective d'une collaboration, les modalités de fonctionnement de cette dernière seront fixées ultérieurement dans une convention ad hoc.

**M. Eric Rey, vice-syndic, communique :**

**Demande de moratoire sur les constructions - suite**

Comme indiqué dans la communication n°52 faite au Conseil général le 14 septembre dernier, les demandes formulées par les opposants ont été traitées en deux parties. Sous l'aspect de la police des constructions, la première mise à l'enquête a fait l'objet de deux oppositions, alors que la seconde en a rencontré sept. Les requérants ont été invités à se déterminer sur ces oppositions, et leurs arguments sont fondés. Le Conseil communal s'y réfère donc et confirme que les aspects constructifs des demandes sont conformes en tous points à la réglementation communale. Les dossiers ont été transmis au Canton pour la suite de la procédure. Celle-ci considérera les préavis des divers services avant de faire parvenir le dossier à la Préfecture de la Broye qui prendra une décision définitive, elle-même sujette à opposition. Pour répondre à la demande de moratoire proprement dite, une délégation du Conseil communal a rencontré une délégation des opposants le 25 septembre 2023. Le Conseil communal a pris position sur les points soulevés dans la demande et en voici un florilège.

S'agissant de la non-conformité à la stratégie du Conseil communal, le développement de Champ-de-Lune a été étudié depuis les années 2000 et a fait l'objet d'une procédure de plan d'aménagement de détail avec une étude d'impact, qui a réglé notamment les hauteurs, la densité, la mobilité, etc. La population et le Législatif ont été consultés, et ce PAD est en vigueur depuis 2015.

La gestion des déchets semble satisfaire la majorité des utilisateurs et les points d'amélioration sont systématiquement traités par le Conseil communal, en collaboration avec la Commission des déchets. En termes de service public, la dernière enquête de satisfaction n'a pas révélé un mécontentement particulier des habitants à ce sujet. Le quartier se veut durable, notamment via le système de chauffage. S'agissant enfin de la mise en place d'une étude d'impact sur tous les projets en cours, le Conseil communal rappelle que le plan d'aménagement local, adopté le 1<sup>er</sup> mai 2023, tient compte de l'augmentation du trafic. En matière d'écoles, de gros investissements ont été consentis pour accompagner le mouvement. Les besoins en accueil et en crèches sont réalisés et améliorés constamment, parfois à l'aide d'un partenariat public-privé. L'accueil des médecins est soutenu par la Commune et les EMS seront en voie de construction après le référendum du 12 novembre.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal n'entre pas en matière sur la demande de moratoire d'une année. Il rappelle que ce sont les planifications à venir qui doivent faire l'objet d'une attention particulière.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub, conseillère communale, communique :**

**Nouveau chef de Service des bâtiments**

Après plus d'une année de vacance au Service des bâtiments, nous pouvons enfin vous annoncer que nous avons trouvé un chef de Service. Il s'agit de M. Marc-Antoine Lioret, qui a pris ses fonctions ce jour. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie à Paris, obtenu en 2016. Depuis l'obtention de son diplôme, M. Lioret a travaillé comme conducteur de travaux, puis comme chef de projets dans des entreprises générales et totales en Suisse. Il quitte un poste de chef de projets-assistance au maître de l'ouvrage. Ayant œuvré tant pour des entreprises privées que pour des entités publiques, il souhaite mettre ses compétences et expériences à disposition de notre Commune.

La transition et la passation des dossiers sont organisées entre M. Jean-Claude Verdon et M. Lioret jusqu'à la fin de l'année. Comme de nombreux dossiers ont été lancés avec l'arrivée de M. Verdon depuis une année, il est important que tous les éléments soient transmis afin que les travaux se réalisent selon les termes fixés dans les messages qui vous ont été soumis.

Nous tenons également à remercier vivement M. Jean-Claude Verdon pour son engagement auprès du Service des bâtiments. Sa grande expérience professionnelle, son regard critique et avisé ont permis d'avancer dans des dossiers qui ont un fort impact pour notre Commune.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Lioret et souhaitons déjà tout de bon à M. Verdon pour la suite de ses projets personnels, en Suisse et à l'étranger.

**M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, communique :**

**Changement de direction à la tête du Musée d'Estavayer**

M<sup>me</sup> Ingrid Butty a présenté sa démission du poste de directrice du Musée d'Estavayer à fin septembre 2023, avec le souhait d'être libérée immédiatement de ses obligations professionnelles.

Le Conseil communal a accusé réception de cette décision et a accepté le choix de M<sup>me</sup> Butty, en lui confirmant les conséquences qui en découlent.

Nous remercions M<sup>me</sup> Butty pour les 7 années passées à la tête du Musée qui ont permis de consolider son attractivité, le développement d'expositions temporaires et la collaboration avec les instances cantonales. Nous lui souhaitons tout le meilleur pour la suite professionnelle de sa carrière.

Le remplacement de M<sup>me</sup> Butty est en cours et nous espérons confirmer sa succession avant la fin 2023. Durant la période intérimaire, MM. Villadoniga et Papaux sont en charge respectivement de l'organisation générale et de la médiation culturelle.

Nous remercions également M<sup>mes</sup> Huter et Rouiller, en charge de l'accueil et de la conservation, pour leur engagement professionnel immédiat suite à la décision.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub, conseillère communale, communique :**

**Etude sur un parking à l'entrée de ville**

Confronté à un manque de places de stationnement près du centre-ville, une étude territoriale entre le Service du territoire et notre bureau d'urbanisme a permis d'identifier divers endroits qui pourraient accueillir un parking d'une capacité suffisante pour l'attractivité de la ville.

Des discussions ont eu lieu avec les propriétaires de certaines parcelles en vue de la réalisation. Les tractations n'ayant pas abouti, le Conseil communal s'est tourné sur la propriété communale, soit le parking actuel de la Chaussée.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Au vu du contexte particulier, proche des remparts, en zone de protection, il paraissait important de donner mandat à un ingénieur pour réaliser cette étude de faisabilité technique et financière en tenant compte de la particularité du lieu. Un cahier des charges a été rédigé par le Service des bâtiments et un appel à candidatures a été fait auprès de deux bureaux de la Commune et un externe. Le mandat a été attribué à un ingénieur de la place, pour étudier des variantes sur plusieurs niveaux. Le montant pour cette étude de CHF 14'916.45 a été financé par le crédit-cadre des études non planifiées. Le résultat de l'étude nous permettra de trouver la meilleure solution pour cet endroit.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub, conseillère communale, communique :**

**Etude pour un centre sportif aquatique régional**

Le Plan d'Etudes Romand (PER) est un curriculum qui définit ce que les élèves doivent apprendre. Il est organisé en domaines disciplinaires qui déterminent des objectifs d'apprentissages ainsi que des attentes fondamentales à atteindre en fin de cycle.

Le PER s'inscrit à la fois dans le contexte de la Constitution fédérale (art. 62, al. 4) et de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire. Fait partie du PER, l'acquisition de compétences aquatiques, soit la capacité de s'immerger plusieurs fois consécutives en expirant sous l'eau, flotter et glisser sur le ventre et sur le dos, ainsi que traverser un bassin en eau profonde.

Dans l'objectif d'atteindre ces compétences, les élèves de la Commune d'Estavayer ainsi que ceux de certaines Communes voisines, à savoir Cheyres/Châbles, Lully/Châtillon, Fétigny/Ménières et le CEP, utilisent la piscine du Stavia et la location de quelques heures à la piscine du CO d'Estavayer. Pour l'année scolaire en cours, ce sont 718 élèves staviacois, répartis sur 37 classes de 3H à 8H et 302 élèves des Communes voisines répartis sur 17 classes qui bénéficient de cette formation. Le nombre maximum de plages-horaires disponibles est de 28 périodes par semaine, soit 18 périodes pour les élèves d'Estavayer et 10 périodes pour les élèves des Communes voisines.

L'occupation possible et disponible est proche de la saturation. En cas d'augmentation du nombre d'élèves, il faudra soit diminuer la fréquence des périodes d'apprentissage, soit résilier les conventions avec les villages voisins. Nous recevons également des demandes d'autres Communes voisines afin d'intégrer leurs élèves dans nos planifications, ce que nous avons décliné faute de capacité.

Ceci met en évidence le besoin d'infrastructure, au niveau régional, pour un complexe aquatique qui pourrait servir les intérêts scolaires. Parallèlement aux besoins scolaires, il est important de pouvoir développer des activités aquatiques pour toute la population dans le domaine du sport santé et performance (club de natation et de triathlon par exemple).

Le Canton a ouvert une possibilité de subvention pour des piscines qui serviraient le PER, avec au minimum trois bassins, à savoir un bassin d'apprentissage, un bassin de nage et un bassin de plongeon. La subvention pour un bassin de 25 mètres serait de 6 millions, pour un dossier soumis aux autorités cantonales à fin 2025.

Le Conseil communal d'Estavayer estime qu'il est opportun d'étudier l'implantation d'un complexe sportif aquatique qui servirait les intérêts communaux et régionaux, publics et privés.

L'emplacement envisagé est le terrain en Fontany, pour lequel un DDP a été validé par le Conseil général selon le message 44 du 28 mars 2023. De par sa localisation, il permettrait d'utiliser les énergies résiduelles d'ELSA Group SA pour favoriser un bilan énergétique positif ainsi que promouvoir le réseau des transports publics situé à proximité.

La Commission du réseau sportif sera consultée lors de la prochaine séance.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

La présente communication sera suivie d'un message qui sera présenté en décembre 2023, pour l'octroi d'un crédit d'accompagnement pour une étude de faisabilité pour l'implantation d'un complexe sportif aquatique sur la Commune d'Estavayer. La société Kannewisher, spécialisée dans le domaine, a été contactée pour ce faire. Cette société a été recommandée par le Canton et par la Ville de Fribourg qui mène une étude similaire pour une piscine cantonale de 50 mètres.

La Commune d'Estavayer, forte du résultat de l'étude, prendra contact avec les Communes de la Broye pour envisager le modèle de fonctionnement à recommander.

Nous espérons que cette communication préliminaire vous permettra de mieux comprendre le message qui vous sera présenté prochainement.

**M. Eric Chassot syndic, communique :**

**Société Charmag SA**

La société Charmag SA a notifié le Conseil communal le 25 octobre 2023 de son retrait d'intérêt pour le Campus industriel Plein Sud. En effet, le nouveau projet d'usine est envisagé sur une commune voisine. Une première réunion de travail qui était planifiée le 6 novembre 2023 avec M. Samuel Clerc de la Promotion économique du Canton de Fribourg et le développeur ORE SA a donc également été annulée. Les premières discussions avec la société Charmag SA remontent à 2007, avec la réservation d'un terrain de 12'000 m<sup>2</sup> en Piolet. S'en sont suivies une réservation de 10'000 m<sup>2</sup> sur la zone du Marais en 2016, puis une nouvelle réservation de deux parcelles en 2018 sur la zone Plein Sud.

A chaque fois, la Commune a accepté les prolongations de réservations afin de répondre au mieux à une société staviacoise souhaitant se développer sur le terrain local.

Le Conseil communal prend acte de cette décision et reste ouvert pour entamer une réflexion conjointe et constructive à l'aboutissement du projet en terres staviacoises.

**M. Eric Chassot, syndic, communique :**

**A la rencontre de la population – Chalet itinérant**

Cette année, l'itinéraire des crèches sera complété par une « crèche aux 5 sens » qui sera visible dans la chapelle St-Vincent, sur le site de l'hôpital d'Estavayer du 26 novembre 2023 au 14 janvier 2024.

Cette crèche, qui chaque année est installée dans un lieu différent de la Suisse romande ou de France voisine, a attiré près de 50'000 personnes à Vallorbe en 2022.

Afin d'accompagner cet événement et le partager avec un maximum de personnes, un chalet itinérant se déplacera à travers la Commune afin de rencontrer la population. Une représentation du Conseil communal sera présente à chaque arrêt, pour offrir un thé, un vin chaud et partager un moment convivial et festif.

Le planning de présence du chalet itinérant sera le suivant :

1. **Font** : jeudi 14 décembre,
2. **Montbrelloz** : vendredi 15 décembre,
3. **Autavaux** : samedi 16 décembre,
4. **Forel**: dimanche 17 décembre,
5. **Rueyres-les-Prés** : lundi 18 décembre,
6. **Morens** : mardi 19 décembre,
7. **Bussy** : jeudi 21 décembre,
8. **Murist** : vendredi 22 décembre,
9. **Vuissens** : samedi 23 décembre (pas de fenêtre de l'Avent, mais la date concorde avec l'apéro de Noël de l'Amicale villageoise de Vuissens).

Nous espérons vous rencontrer nombreux, ainsi que la population.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**3. OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 542'000.00 TTC POUR LES EQUIPEMENTS DES PARCELLES DANS LE SECTEUR « GARE-CASINO » - MESSAGE N° 61**

**M. Axel Catillaz**, rapporteur de la Commission financière, informe que, lors de ses séances des 10 et 17 octobre, elle a étudié l'aspect financier de ce message. S'agissant de la nécessité des travaux envisagés, le Conseil communal a informé la Commission financière que ces travaux concernaient l'équipement de détail d'une parcelle qui n'est pas équipée à son utilisation future, à savoir un projet d'immeuble dont la Commune est copropriétaire. Ces travaux sont donc en partie à la charge de la Commune. Par ailleurs, la Commission financière a été surprise de constater que le présent message mentionne à plusieurs reprises qu'une clé de répartition a été établie et validée par les partenaires du projet TPF Immo et la Commune. Cependant, aucune information quant aux détails de cette dernière n'est dévoilée, si ce n'est pour la création d'une rampe provisoire. Suite aux remarques de la Commission, le Conseil communal a accepté de lui transmettre des documents supplémentaires ainsi que de plus amples informations. Dès lors, ladite clé de répartition des frais de construction des équipements de détail servant aux raccordements a été établie au prorata du potentiel constructible. Celle-ci est issue d'une négociation avec TPF Immo, qui a été validée par le Conseil communal en juillet 2023 et acceptée par TPF Immo le 8 septembre 2023. A la lumière de ces éléments et des documents transmis par le Conseil communal, la Commission financière a décidé, suite à son analyse, de préaviser favorablement l'adoption du message n°61 à l'unanimité de ses membres présents.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, donne un complément d'information concernant ces aménagements à savoir la rampe provisoire. Celle-ci n'est plus du tout d'actualité ; le passage de la circulation est prévu en unidirectionnel sur la route de la Gare en demi-chaussée. Il n'y a plus de rampe prévue pour une question de difficulté de pente. Cela représente un montant de CHF 23'500.00 pour la Commune en respectant la clef de répartition prévue, donc montant qui n'est plus d'actualité.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de CHF 542'000.00 TTC pour les équipements des parcelles dans le secteur « Gare-Casino » est accepté par 50 oui et 1 abstention.

**4. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 310'000.00 TTC POUR LE RENOUVELLEMENT DES SERVEURS INFORMATIQUES, LA MIGRATION ORACLE 12 S/ORACLE 19, LA MISE A JOUR DES PROGRAMMES, L'INTERFACE DE RESERVATIONS POUR LES SALLES DE REUNIONS ET L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE – MESSAGE N° 62**

**M. Tom Bise**, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci s'est réunie les 10 et 17 octobre afin d'analyser le message n° 62. Comme chacun le sait, la Commune n'a pas de Service informatique. Toutefois, la Commission financière s'est interrogée, sans remettre en cause leurs capacités, sur le fait que le Service des finances soit en charge de ce projet, surtout compte tenu de l'ampleur du montant investi. De plus, il est à noter qu'aucun budget spécifique n'a été prévu concernant la formation du personnel. Face à ces questions, le Conseil communal a défendu et justifié chaque choix pris concernant ce projet. Au vu de ces éléments, la Commission financière a accepté ce message à la majorité des membres présents et invite le Conseil général à faire de même.





DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, informe que le message présenté démontre la nécessité, voire l'urgence, de renouveler l'infrastructure informatique de la Commune, notamment concernant les serveurs. Ceci permettra également de mettre à jour les outils communaux, pour certains critiques, avec des nouvelles versions pour lesquelles un support de maintenance sera à nouveau disponible. Lors de la présentation à la Commission financière, le sujet de la formation du personnel a été évoqué. Dans le budget de fonctionnement, un montant forfaitaire de CHF 500.00/collaborateur est prévu. Si une formation devait être nécessaire, ce budget de formation servira à la mise à jour des compétences du personnel communal. Selon l'organisation actuelle, le Service des finances est en charge de la partie informatique de la Commune. Il le fait en s'appuyant sur les services d'une entreprise externe qui assure aujourd'hui la prestation de soutien et d'installation de nouvelles infrastructures. Cela a toujours bien fonctionné et le Conseil communal n'a jamais eu l'idée, pour le moment, de mettre un poste d'informaticien au concours. Le Conseil communal est convaincu de la nécessité de cet investissement et demande au Conseil général d'approuver ce message.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M<sup>me</sup> Christine Duc**, au nom du Groupe PS–Les Vert.e.s, informe que son Groupe approuve à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 310'000.00 pour des mises à jour et l'achat de matériel informatique. Ils ont toutefois deux remarques au Conseil communal. La première concernait la formation continue concernant l'utilisation de ces programmes mais M. Aegerter vient d'y répondre. Elle est contente d'apprendre qu'un montant est alloué à la formation continue des employés chaque année. La deuxième remarque : ils se questionnent également sur la pertinence de l'achat du programme RoomZ pour l'utilisation de deux salles seulement. Le programme collaboratif Teams lié à Office 365 permet en effet de mutualiser les réservations de manière très simple. Quant au fait de diriger les visiteurs vers la bonne salle, ils pensent qu'une signalisation est suffisante d'autant plus que ces salles se trouvent sur le même étage et sont facilement accessibles. La multiplicité de programmes informatiques peut être un frein dans l'optimisation de leur utilisation d'où leur questionnement à propos de RoomZ.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 310'000.00 TTC pour le renouvellement des serveurs informatiques, la migration Oracle 12 s/Oracle 19, la mise à jour des programmes, l'interface de réservations pour les salles de réunions et l'achat de matériel informatique est accepté à l'unanimité.

## 5. DIVERS

**M. Nicolas Giacomotti**, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, répond à une intervention de M. Steve Pillonel, conseiller général, faite lors de la dernière séance au sujet de la route de Tousvents et sa demande de la réguler à 30 km/h. La route de Tousvents, sur laquelle est prévu le carrefour avec présélection pour le futur quartier d'habitation de la Prillaz et ayant fait l'objet du message voté le 14 septembre 2023, est une route cantonale. En tant que propriétaire de la route, le Canton décide sur tous les principes routiers inhérents passant par l'affectation/hierarchie de la route jusqu'au régime de vitesse et les aménagements y relatifs.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

La route de Tousvents, de par sa configuration et de par son utilité, est, au sens de la hiérarchie routière cantonale et communale, une route de liaison régionale (vitesse de base au sens de normes VSS de 60 à 80 km/h). En effet, cette route, avec une charge de trafic de 4'400 véhicules par jour (2020 année de mesure), est identifiée comme une route affectée à la circulation générale et les possibilités de réduction de vitesse doivent répondre à certaines exigences (pertinence de la réduction, proportionnalité des bénéfices, dangerosité de l'axe, etc.). De façon à sécuriser le carrefour pour les accès au futur quartier de la Prillaz et également à l'accès du chemin de la Moutonnerie, plusieurs variantes ont dû être établies. Après de multiples échanges entre le Canton et la Commune, la variante telle que présentée dans le message a été validée et a obtenu le permis de construire du Canton. Le projet prévoit déjà un abaissement de vitesse de 80 à 50 km/h, moyennant la mise en place de la présélection pour sécuriser le carrefour et ne pas préteriter les conditions de fluidité de la circulation déjà conséquentes.

La mise en place d'une zone 30 km/h doit répondre à bon nombre de critères et est envisageable pour les tronçons de routes en localités où les activités des riverains sont privilégiées par rapport à la circulation (ce qui n'est pas le cas pour cette route avec son affectation). Par exemple, une zone 30 est faite pour des routes situées dans des quartiers ou des lotissements sur lesquels les conducteurs sont tenus de circuler de manière particulièrement prudente et prévenante.

Au vu de ce qui précède, au regard de la fonction de la route et des exigences du Canton en matière de changements de régime de vitesse (passage d'un 50 à 30 km/h sachant qu'avant le projet de carrefour la route est à 80 km/h) une mise en zone 30 km/h n'est pas envisageable sur ce tronçon.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Nicolas Giacomotti**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

**M<sup>me</sup> Marie-Joëlle Pythoud Siegrist**, conseillère générale, s'interroge, depuis plusieurs années, quant à la potabilité de l'eau de la Commune et aujourd'hui elle s'inquiète vraiment. Elle demande si tous les conseillers communaux et généraux ont vu l'émission « A bon entendeur » du 19 septembre. PFAS substances perfluorées, en ont-ils déjà entendu parler ? Ce sont des milliers de produits chimiques toxiques ; des substances utilisées par l'industrie depuis les années 40, omniprésentes dans l'environnement. Il s'agit de polluants éternels. Eternels car ils ne se dégradent pas dans la nature, ils restent et ont un impact des plus dangereux sur la santé et sur la biodiversité. Ces polluants se trouvent dans les poêles à frire, les vêtements, fils dentaires, farts à skis, les mousses des pompiers, les plastiques et même dans le papier de toilettes, etc. On les trouve dans l'air, les sols et l'eau. Ils contaminent l'environnement, les eaux et les humains. Ici en Suisse, les poissons sont pollués comme l'a relevé l'émission de la RTS et certains sont même impropres à la consommation créant des risques de maladies. Il existe plus de 10'000 de ces polluants qui se fixent dans la chair des poissons. Consommés par l'être humain ces polluants sont alors stockés à leur tour dans le corps du consommateur car ces molécules ne sont pas dégradées et provoquent des cancers, affaiblissent le système immunitaire. On les retrouve même dans le lait maternel. A quel degré les poissons du lac sont-ils contaminés ? A quel point l'eau du lac et des rivières est-elle polluée ? L'eau du lac est-elle plus polluée dans la région d'Estavayer ? « Que buvons-nous ? » Selon la réglementation européenne, tous les poissons des eaux suisses testés dans l'émission « A bon entendeur » contiennent des PFAS, huit seulement ne sont pas déconseillés à la consommation. Et certains de ces poissons sont tellement contaminés, à plus du double de ce qui est autorisé, qu'ils sont impropres à la consommation. C'est le cas pour le poisson, un brochet, le plus contaminé des espèces analysées qui vient d'Estavayer-le-Lac. On est donc bel et bien concerné.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le Groupe PS-Les Vert.e.s demande aux autorités de prendre des mesures afin d'analyser, de contrôler de manière détaillée, régulière et approfondie l'eau potable ; une étude sanitaire approfondie prenant en compte notamment tous ces polluants tels les PFAS et métabolites de chlorothalonil, etc., de tous les points d'arrivée et d'eau à la STEP puis dans le lac et des sorties d'eau du lac et de la STAP, des eaux souterraines de la Commune. Les rejets des grandes entreprises situées sur la Commune doivent également être contrôlés. Enfin, des analyses régulières et tous les résultats détaillés et précis doivent être rendus publics. Le Groupe demande aux autorités communales d'agir en diligentant une enquête afin de trouver d'où vient le ou les problèmes et en cherchant des solutions afin de protéger la population et les générations futures. Une des priorités de la Commune doit être la santé publique. Et pour ce sujet brûlant, elle doit passer sans aucun doute avant l'économie, svp. Les biologistes tirent la sonnette d'alarme alors il faut les écouter.

**M<sup>me</sup> Marie-Joëlle Pythoud Siegrist**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s dépose dès lors ce postulat :

Demande d'un rapport détaillé sur la qualité de l'eau de la Commune d'Estavayer :

« Suite à l'émission « A bon entendre » du 19 septembre 2023 concernant le résultat du brochet contaminé aux PFAS et pêché à Estavayer, ainsi qu'aux résultats positifs d'analyses du 23 avril 2020 concernant le dépassement des normes en vigueur sur les métabolites du chlorothalonil, nous demandons au Conseil communal de présenter un rapport complet sur la qualité de l'eau de la Commune d'Estavayer. Nous souhaiterions :

- connaître les normes en vigueur ;
- connaître les analyses faites aujourd'hui à la station de pompage ;
- connaître qui contrôle la qualité de l'eau, la Commune elle-même, les industries ;
- savoir si les résultats des industries subissent un double contrôle (Commune, Etat de Fribourg) ;
- avoir une image claire sur les micropolluants présents dans les eaux potables ;
- connaître si un système de contrôle et de traitement régulier de ces micropolluants dans l'eau va être installé dans la Commune.

Nous demandons que des analyses détaillées soient faites régulièrement et que les résultats soient publiés aux habitants de la Commune. »

**M. Nicolas Giacomotti**, président, relève que ce postulat a été déposé en début de séance et comme le prévoit le règlement du Conseil général aux art. 56 et 59, il sera transmis au Bureau qui en examinera la recevabilité et la qualité formelle. Le Bureau émettra un préavis à l'attention du Conseil général avant la prochaine séance et l'inscrira à l'ordre du jour si la recevabilité est acceptée.

**M<sup>me</sup> Yasmina Glauser**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, informe que son Groupe a été interpellé par des citoyens concernant les barrières se trouvant à différents endroits dans la ville et empêchant le passage des vélos mais aussi des poussettes ainsi que des chaises roulantes. Il existe plusieurs passages problématiques à Estavayer-le-Lac, ce sont :

- le passage sous-voie qui relie le sentier du Vieux Moulin au chemin du Sacré-Cœur à proximité du moulin à Tanti Pillonel ;
- le passage qui relie la rue de la Rochette à la route Sous le Château ;
- le chemin qui relie la route Sous le Château au chemin de la Grande Gouille en direction du tennis ;
- et pour finir un passage étroit, un petit pont, au bout du chemin St-Marc à l'entrée de la Nouvelle Plage.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

La Commune se montre très proactive dans son développement et celui-ci va bon train et ne semble rencontrer que peu d'empêchements. Toutefois, le Conseil communal ne doit pas oublier qu'il s'est également engagé, dans son plan de législature, à tout mettre en œuvre pour le développement durable en général et pour la mobilité douce en particulier. Ils osent espérer que ce ne sont pas quelques vélomoteurs qui freinent ainsi la facilitation des accès à la mobilité douce. Ils demandent à la Commune de participer à rendre la mobilité douce plus fluide et facilitée au sein de ses murs mais aussi dans ses villages. Les nombreux cyclistes, jeunes parents, personnes à mobilité réduite lui en seront sans aucun doute reconnaissants.

**M<sup>me</sup> Yasmina Glauser**, conseillère générale, demande si la Commission spéciale chargée de la révision du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces (élue le 14 septembre 2021) a rendu son rapport au Conseil communal et est-ce que le Conseil général peut en connaître le contenu ou les conclusions ?

**M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher**, présidente de la Commission pour l'étude des horaires d'ouverture des commerces, regrette que la représentante du Groupe PS-Les Vert.e.s au sein de cette Commission ne fasse pas suivre les informations parce qu'elle est tout à fait à-même de répondre à cette question. La décision concernant le nouveau règlement a été prise. Le règlement a été transmis au Canton pour recevoir une validation, le rapport est en cours d'élaboration et le Conseil général devra décider de l'acceptation ou non des changements apportés lors de sa séance de décembre. Elle rappelle que ce Groupe a un membre au sein de cette Commission qui peut tout à fait lui répondre.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, relève par rapport au postulat qu'elle est bien placée pour y répondre. Elle a travaillé un moment à la STEP, donc elle connaît les normes de rejets qui doivent être respectées au niveau de la sortie du lac. Il faut savoir qu'il existe toutes sortes de pollutions, que ce soit bactériologiques, chimiques. Le Conseil communal prend note de ce postulat et va y travailler. Il faut savoir que l'eau que l'on traite est en général de très bonne qualité. C'est vrai qu'aujourd'hui il y a plusieurs sujets qui commencent gentiment à faire surface. Le Conseil communal a pris acte du postulat, va y travailler et y répondra dans les délais légaux. **M. Nicolas Giacomotti**, président, relève, comme annoncé précédemment, que ce postulat va préalablement être discuté dans le cadre du Bureau du Conseil général, avant de lancer les travaux y relatifs.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, répond à **M<sup>me</sup> Glauser** que les passages dont elle a fait état sont des passages délicats car souvent ils mettent en conflit tous les usagers : les poussettes, les vélos, les piétons. Elle est, elle-même, passée dernièrement après le passage sous-voie des CFF qui présente trois arceaux qui empêchent une bonne circulation des poussettes, des vélos. Il y a certainement quelque chose à faire. Elle va proposer à son Service de faire un état des lieux, une vision locale pour essayer de trouver des solutions tout en gardant en mémoire que la sécurité doit être assurée pour tout le monde. Par rapport à la passerelle qui relie le chemin St-Marc à la Plage communale, il s'agit d'une passerelle qui fait l'objet de certaines réflexions dans le cadre du réaménagement des rives ; **M<sup>me</sup> Raetzo** ne pense pas qu'elle va être changée sans un concept global dans ce secteur. Toutefois, elle a pris note de toutes les remarques et le Conseil communal va y réfléchir pour trouver des solutions adéquates pour tout le monde.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Tom Bise**, conseiller général, tient à faire un petit commentaire au sujet de la passerelle du chemin St-Marc. Il veut bien qu'il y ait tout un projet, une vision d'ensemble mais on parle ici d'une passerelle d'1 m. de long et il pense que l'on n'est pas obligé d'attendre de se faire une réflexion complète de ce secteur avant de pouvoir peut-être envisager de la retirer, de l'améliorer, de l'élargir pour que les gens puissent passer confortablement.

**M. Steve Pillonel**, conseiller général, est tout d'abord content qu'il y ait quelqu'un qui soutienne son point de vue. Cela fait 6 ans maintenant qu'il a posé les mêmes questions que M<sup>me</sup> Glauser du Groupe PS-Les Vert.e.s, sans aucun effet. Il espère que cette fois ils auront plus de succès que lui et les félicite d'oser revenir avec ce sujet. Il relève d'autre part que ce soir le sujet du bus urbain a été abordé. Il n'est pas encore en fonction mais fait déjà parler et même un peu jaser. Pour les personnes qui ont vu les potences, celles-ci posent questions mais dessous il y a des affiches avec une publicité de CarPostal. Il ne sait pas si la Commune a la possibilité de décider du texte qui y figure mais pour une Commune en santé accepter qu'on incite les jeunes à user les pneus du bus (avec toutes les microparticules) et pas leurs baskets, il trouve cela un peu choquant ; il ne sait pas si la Commune a une quelconque prise là-dessus. Autrement, il a également été question ce soir des passages sous-voies et il est un peu surpris, dans le chantier Gare-Casino, que les travaux du passage sous-voie des CFF, le petit sentier piétons, soient entrepris lorsque les écoles reprennent alors qu'il y a eu deux semaines libres ; on aurait pu espérer que les travaux se fassent à ce moment-là afin que lorsque les écoles reprennent, les élèves puissent prendre les chemins les plus sécurisés et ne pas les pousser le long de la route de la Gare avec tout le trafic existant et les faire passer à travers le chantier pour rejoindre les écoles. Il ne connaît pas l'emprise de la Commune là-dessus, car elle est quand même maître de l'ouvrage. Il demande dès lors des informations à ce sujet.

**M<sup>me</sup> Christine Duc**, conseillère générale, avait pris la parole lors du dernier Conseil général au sujet d'un article de la loi scolaire qui avait été modifié et qui disait que la Commune devait mettre en place un accompagnement adéquat pour les enfants de moins de 7 ans qui voyageaient en bus. Les directions des écoles avaient reçu une information comme quoi c'était essentiellement les transports effectués par des entreprises privées. Tout n'était pas clair apparemment dans les différents services du Canton de Fribourg parce que 2 jours plus tard elles ont reçu une contre-information stipulant que cette règle est maintenue mais qu'elle concernait les transports de ligne et plus les transports privés. Pour les communes, cela ne change rien car elles sont amenées à mettre en place cet accompagnement d'adultes par rapport à ces enfants ; sur la Commune d'Estavayer, on a autant de transports publics que de transports privés. Elle tenait tout d'abord à rectifier son intervention de la dernière séance étant donné qu'il y a eu contre-ordre entre-temps. Ensuite, elle demande à M. Blanc si maintenant le Conseil communal a reçu d'autres informations par rapport à ce sujet ; un projet est-il en cours, est-ce prévu dans les budgets, un montant annuel a-t-il pu être calculé par rapport à ce nouveau règlement ?

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, répond à M. Bise, comme cela a été annoncé précédemment, qu'une vision locale va être organisée pour mesurer vraiment ce qui peut être entrepris pour rectifier cette passerelle. En effet 1 m, c'est court : elle avait pensé que l'on parlait de son gabarit. Une vision locale sera organisée pour trouver la meilleure solution et le Conseil général en sera averti après que ce sujet ait été traité au Conseil communal.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

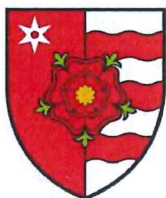
Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, répond à M. Pillonel que le chantier Gare-Casino a commencé le 18 septembre dernier. La Police cantonale avec la Police communale sont présentes sur place afin d'assurer au mieux le passage des élèves sur le chemin scolaire, pour assurer le passage des piétons aussi. Elle n'a pas très bien compris l'intervention de **M. Pillonel** à ce sujet. Celui-ci demande pourquoi il n'a pas été profité des vacances scolaires pour effectuer les travaux sur le sentier emprunté par les élèves dans ce secteur. **Mme Raetzo** relève que ce chantier est tellement gigantesque que le Conseil communal ne peut pas être derrière chaque action dans l'exécution des travaux, c'est compliqué. La Commune fait vraiment son maximum pour assurer cette sécurité. Jusqu'à ce jour et elle a souvent des échanges avec son Service, elle a appris avec plaisir que l'on a aucune remarque, aucun retour négatif à la suite de l'ouverture de ce chantier énorme. Elle prend toutefois note de cette remarque mais n'a pas d'autre commentaire à ajouter. Le maximum est fait pour que cela fonctionne le mieux possible. La Police va régulièrement sur les lieux aussi pour s'assurer du bon fonctionnement de tous les flux.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel concernant la publicité de CarPostal que ces derniers sont maîtres de la communication sur leurs propres supports quant aux arrêts et aux horaires. C'est défini de cette manière-là. On peut comprendre qu'une entreprise de transport fasse de la publicité pour ses propres services puisque le but est d'avoir le maximum de clients. Pour la Commune aussi, c'est assez intéressant d'avoir un remplissage maximal au niveau du bus puisque c'est la proportion de remplissage, le pourcentage, qui permettra de déterminer la part d'aide cantonale. Enfin, on peut relever que ce genre de publicité existe régulièrement dans la presse où d'autres compagnies de transport disent « à la mer, au lac, au concert, j'y vais avec ...le nom de la société ». C'est quand même dans les habitudes des sociétés de transport, des sociétés commerciales d'essayer d'avoir le maximum de clients. Il peut entendre que cela pose question à M. Pillonel sur le fait que l'on puisse aller à l'école à pied mais en principe, s'il se souvient bien, avec la mise en place d'un bus les gens marchent davantage car ils marchent déjà jusqu'à l'arrêt de bus et ensuite du bus jusqu'à leur destination ; ce qui augmente déjà une partie de la quantité des trajets effectués à pied. Il n'a pas d'autre information à donner si ce n'est que la Commune peut essayer de discuter avec CarPostal afin de thématiser ce sujet.

**M. Yves Blanc**, rapporteur du Conseil communal, répond à M<sup>me</sup> Duc que son intervention avait surpris le Conseil communal lors du dernier Conseil général car il n'était pas du tout au courant de cet article de loi. Ce n'était par contre pas sur les lignes privées mais sur les lignes publiques. Des discussions ont eu lieu avec les services de l'Etat, le Service de la mobilité et les TPF pour trouver des solutions. Pour le moment, seules des pistes existent mais pas de solution. Par rapport aux coûts, c'est difficile d'estimer à combien cela va revenir, cela dépendra des solutions trouvées. Il ne peut pas en dire beaucoup plus pour le moment car des solutions sont cherchées.

**M. Christophe Pillonel**, conseiller général, relève, comme certains de ses collègues le savent déjà, qu'il a donné sa démission du Conseil général pour le 10 novembre 2023. Après env. 7 ans au Conseil général et 12 au Conseil communal, il était temps pour lui de tourner la page et de laisser sa place. Il a eu vraiment beaucoup de plaisir et de fierté à travailler avec tout le monde à l'évolution de la belle Commune d'Estavayer. Il les remercie toutes et tous pour leurs échanges vraiment très enrichissants et profite aussi pour remercier les membres de son parti pour leurs compétences et leurs soutiens. Merci. Applaudissements. **M. Nicolas Giacomotti**, président, au nom de tout le Conseil général tient à le remercier pour son engagement durant toutes ces années au sein du Conseil communal et du Conseil général. Un grand bravo pour son don à la collectivité. Merci.



DATE : 2 NOVEMBRE 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Yasmína Glauser**, conseillère générale, tient à féliciter le Secteur des parcs - espaces verts pour tout leur travail de mise en valeur dans la ville avec leurs arrangements. Cela mérite d'être relevé car c'est beaucoup de travail. Elle tient à leur dire merci.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, transmettra ces félicitations aux personnes concernées. Souvent les critiques pleuvent, les félicitations sont rares donc elles sont importantes. Il la remercie de son intervention qui sera transmise à toute l'équipe concernée. Il tient d'autre part, comme annoncé en préambule, à relever que le Conseil communal a décidé que l'on finira les séances du Conseil général avec un petit apéritif, histoire de pouvoir discuter autour d'un verre. C'est volontiers qu'il invite tout le monde à rester encore un peu dans le hall de la salle pour partager un verre de l'amitié.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 20 décembre 2023 à 20h00 avec comme objet principal les budgets. Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à M<sup>me</sup> Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, tient encore à féliciter M<sup>me</sup> Karine Lüthi et M. Axel Catillaz ainsi que les autres citoyens de la Commune pour leur engagement et leur résultat à l'élection du Conseil national. Applaudissements. Il tient finalement à remercier toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance du Conseil général et souhaite à toutes et tous un bon apéritif.

Il lève la séance à 21h06.

Nicolas Giacomotti  
Président

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Anne-Claude Christan  
Secrétaire du Conseil général

Armand Villadoniga  
Secrétaire général